

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

RECHERCHE APPLIQUÉE
ET INNOVATION EN
AGRICULTURE



PROGRAMME 776

RECHERCHE APPLIQUÉE ET INNOVATION EN AGRICULTURE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	7
Présentation des crédits	9
Justification au premier euro	12

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Isabelle Chmitelin

Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Afin de préserver la diversité de l'agriculture et sa capacité à produire, l'objectif suivi par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation est la recherche de la multi-performance, c'est à dire non seulement intégrer la dimension économique et sanitaire à la production agricole, mais également valoriser les apports de l'agriculture à l'environnement en y intégrant la performance sociale. Pour ce faire, le ministère peut s'appuyer sur un réseau d'organismes de recherche et d'instituts techniques agricoles.

La contribution du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » à cet objectif est de soutenir la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques), ainsi que de détecter les innovations de terrain, de permettre leur analyse et de faciliter leur diffusion. Ses orientations scientifiques et techniques déclinent les priorités du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) pour la période 2014-2020 et concourent à la transition agro-écologique de l'agriculture française.

Trois orientations stratégiques sont fixées par le PNDAR 2014-2020 :

- augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité des agriculteurs et des exploitations françaises par la réduction de l'usage des intrants de synthèse ou ayant un impact sur la santé publique ou l'environnement, tout en maintenant des niveaux de production rémunérateurs. La conquête de l'autonomie passe aussi par la construction d'une position plus forte, individuelle et surtout collective, dans la chaîne de valeur ;
- promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production : la diversité au sein des parcelles, au sein des combinaisons entre l'animal et le végétal, au sein des exploitations et des territoires en vue de renforcer leur résilience, et de minimiser les risques économiques et environnementaux ;
- améliorer les capacités d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires.

De manière transversale à ces orientations, le ministère cherche à développer des partenariats et des synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agro-industriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus afin de faciliter les évolutions socio-économiques auxquelles l'agriculture française doit faire face.

La programmation 2019 a été exécutée à hauteur de 96 % de la programmation établie en début d'année 2019 (crédits ouverts en LFI et reports de 2018 sur 2019). Les 4 % de crédits restants n'ont pas pu être engagés avant la fin de l'exercice budgétaire 2019 mais font l'objet de reports de 2019 sur 2020.

De façon détaillée, en 2019, la programmation a financé des actions de recherche à travers trois volets :

- pour 57 % des dépenses, les programmes pluriannuels (53 %) mis en œuvre par les instituts techniques agricoles et coordonnés par l'association de coordination technique agricole (ACTA) et les actions d'accompagnement qui les complètent (4 %). Ce mode de financement concerne les projets de recherche à moyen et long terme qui répondent aux orientations, objectifs opérationnels et actions thématiques prioritaires du PNDAR 2014-2020. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation approuve chaque année les opérations prévues par les instituts techniques agricoles et l'ACTA dans ce cadre ;
- pour 8 % des dépenses, des actions thématiques transversales (ATT), nouvelle modalité prévue par le PNDAR 2014-2020, visant à mieux coordonner les travaux conduits pour certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun, et mise en œuvre pour la première fois en 2015. En 2018, trois ATT ont été conduites :
 - une ATT dont l'ACTA est chef de file et qui comporte cinq volets : « biodiversité et bio-contrôle », « économie circulaire », « mise au point et évaluation de systèmes de production performants et respectueux de l'environnement (SYPPRE) », « élevage demain », et « lever les verrous techniques en agriculture biologique » ;

- une ATT dont l'Institut de l'élevage est chef de file, qui s'intitule « réseaux d'élevage et acquisition de référence en élevage ». Cette action a été mise en œuvre en 2016 en vue de regrouper les activités d'acquisition de références en élevage et leur financement auparavant dispersés entre les programmes annuels de l'Idèle, de l'IFIP, de l'ITAVI et le programme « expérimentation- réseaux et outils » de FranceAgriMer (FAM). Cette ATT a pour objectif une meilleure coordination et rationalisation des actions et de leur financement ;
- une ATT « lutte contre le dépérissement du vignoble » a été mise en œuvre pour la première fois en 2017. Elle correspond à la partie « Recherche et développement » du plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble coordonné par le Conseil national des interprofessions des vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV) et l'État. Elle a pour objectif de renforcer l'unicité du pilotage des actions financées par le CASDAR et portant sur cette thématique (actions du programme annuel de l'Institut français de la vigne et du vin et appel à propositions spécifique) sous l'égide d'un conseil scientifique dédié.
- pour 35 % des dépenses, les appels à projets publiés annuellement et portant sur des thématiques de recherche définies par le ministre chargé de l'agriculture, en tenant compte des besoins des filières professionnelles et des attentes de la société. Ces appels à projets sont largement ouverts : peuvent notamment y répondre les organismes de recherche, les instituts techniques, les établissements d'enseignement agricole, les chambres d'agriculture, les bureaux d'études, etc. Les opérations financées sont choisies après évaluation par un jury spécifique ou un conseil scientifique.

En 2019, six appels à projets ont ainsi été financés :

1. « Innovation et partenariat » : l'objectif de cet appel à projets est de favoriser l'innovation concourant à la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France. Les travaux conduits dans le cadre de cet appel à projets doivent apporter des résultats ou des outils rapidement transférables vers le développement et la production agricole.
2. « Recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation » : cet appel à projets est orienté vers les questions technologiques (capteurs, outils d'aide à la décision, mesures, etc.) et ouvert au partenariat avec les instituts techniques agro-industriels.
3. « Semences et sélection végétale » : cet appel à projets vise à rapprocher le domaine de la recherche des professionnels du secteur des semences et de la sélection végétale, pour fournir ensuite aux entreprises et aux exploitations agricoles un accès rapide aux produits de la recherche.
4. « Expérimentations » : cet appel à projets mis en œuvre par FranceAgriMer vise à renforcer l'efficacité économique des filières tout en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable. Il comprend des actions d'expérimentations conduites principalement dans les secteurs de la production laitière, de l'élevage, de la viticulture, de l'horticulture, des fruits et légumes et des oléoprotéagineux. Il comprend une partie nationale par filière et une partie régionalisée.
5. « Lutte contre le dépérissement du vignoble » : cet appel à propositions vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble. Il est intégré à l'ATT « lutte contre le dépérissement du vignoble ».
6. « L'enseignement agricole au service des transitions agro-écologiques » : cet appel à propositions vise à mobiliser les établissements d'enseignement pour la mise en place et la diffusion d'innovations contribuant à améliorer significativement et collectivement le développement de l'agro-écologie, en lien avec les autres acteurs du développement agricole et rural.

Le programme 776 est piloté avec un objectif de rigueur et de transparence.

La conduite du programme est assurée dans le cadre de la commission technique spécialisée du conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire. Les échanges contribuent notamment à arrêter les orientations pour les programmes annuels et pour les thématiques des appels à projets. Les travaux d'évaluation font l'objet d'une présentation devant cette commission.

Les contrôles et les évaluations sont réalisés sur la base de plans d'échantillonnage arrêtés annuellement. Les contrôles existent sous deux formes complémentaires : des contrôles dits « sur pièce et sur place », effectués par la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche avant solde, examinant à la fois les comptes et

l'effectivité des actions ; et des contrôles effectués par le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) après solde des projets.

Les évaluations sont conduites par le CGAAER et par des consultants extérieurs. Elles peuvent porter sur des projets ou des programmes pluriannuels, sur les projets d'un organisme, ou de manière transversale sur une thématique financée par le programme. Ces évaluations se matérialisent par des rapports qui sont rendus publics, notamment à travers le site internet du ministère.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Renforcer l'orientation des appels à projets et des programmes pluriannuels sur les priorités des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture
INDICATEUR 1.1	Part des financements correspondant aux priorités retenues pour l'évolution qualitative

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Renforcer l'orientation des appels à projets et des programmes pluriannuels sur les priorités des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture

INDICATEUR 1.1

Part des financements correspondant aux priorités retenues pour l'évolution qualitative

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Programmes pluriannuels : part des financements portant principalement sur des problématiques de développement durable pour la compétitivité de l'agriculture	%	93,3	92	90	90	93	90
Appel à projets : part des financements impliquant une unité mixte technologique (UMT) ou un réseau mixte thématique (RMT)	%	72,54	68	57	57	66	57

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur sur les programmes pluriannuels : base de données de suivi du CASDAR.

Sous-indicateur sur les appels à projets : Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Mode de calcul :

Sous-indicateur sur les programmes pluriannuels : le pourcentage exprimé rapporte le montant des financements accordés chaque année aux actions dont la thématique porte principalement sur des problématiques de développement durable au montant total annuel versé aux programmes pluriannuels. Les thématiques auxquelles appartient chaque action sont enregistrées dans l'outil de suivi du CASDAR, et répertoriées selon les thématiques prévues dans le contrat d'objectifs établi entre le ministère de l'agriculture, et de l'alimentation et le réseau des instituts techniques agricoles.

Sous-indicateur sur les appels à projets : le pourcentage exprimé rapporte le montant des financements de projets impliquant une UMT ou un RMT au montant total des financements des appels à projets.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La priorité est donnée à la qualité des projets, plutôt qu'à leur volume, dans les différents volets mis en œuvre.

Pour les travaux financés par les appels à projets, l'amélioration de la qualité est recherchée prioritairement en encourageant le travail partenarial. A cette fin, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a créé deux outils dans le cadre de la loi n° 2006-11 d'orientation agricole du 5 janvier 2006 : les unités mixtes technologiques (UMT) et les réseaux mixtes technologiques (RMT) :

- l'UMT est située dans un lieu unique (à l'instar des unités mixtes de recherche – UMR) et regroupe des compétences et des moyens provenant d'organismes de recherche et d'instituts techniques. D'une durée de trois à cinq ans et concrétisée par une convention décrivant les moyens affectés à l'unité par chaque partenaire, l'UMT permet la co-construction ou la mise en œuvre partagée de projets complexes et/ou transverses, et constitue une étape supérieure d'intégration par rapport à un simple projet ou à une installation technique ;
- le RMT est porté par un organisme de développement (chambre d'agriculture, institut ou centre technique, autre organisme national) et implique au minimum cinq organismes parmi lesquels figurent nécessairement des partenaires de la recherche et de la formation. Il a pour objet un thème transversal, et doit inciter ses membres à mutualiser leur expertise et leurs compétences afin de répondre à des questions d'intérêt commun. D'une durée de trois à cinq ans, pouvant être prorogée, son programme de travail, réactualisé régulièrement, doit notamment définir les outils à élaborer (bases de données, observatoires, outils d'aide à l'expertise ou à la

décision, etc.) et les modalités de construction collective pour les projets de recherche, les programmes de formation, les actions de diffusion et transfert.

Les RMT actifs en 2019 ont été agréés pour la période 2014-2018 lors d'un appel à projets lancé en 2013. Leur activité a été prorogée d'un an en 2019. De nouveaux RMT ont été agréés fin 2019 pour la période 2020-2024, suite à un appel à propositions lancés fin 2018.

Pour le volet « Innovation et partenariat », 8 projets retenus sur 13 associaient des RMT (10 sur 14 en 2018, et 9 sur 11 en 2017). Pour le volet « Recherche technologique » la proportion associant une UMT ou un RMT a été de 9 sur 14 retenus (8 sur 13 en 2018 et 7 sur 11 en 2017). Ces proportions sont satisfaisantes. La part des financements correspondant aux priorités retenues pour l'évolution qualitative, suivie par le premier sous-indicateur, est dans la cible, avec un niveau de 66 %, la légère baisse par rapport à 2018 pouvant s'expliquer par le renouvellement en cours des RMT.

Le second sous-indicateur concerne les programmes pluriannuels, instruments au service du projet agro-écologique pour la France, de l'ambition « Produisons autrement » et plus généralement du développement durable. Pour la période 2014-2020, ils ont notamment pour ambition de contribuer aux objectifs stratégiques suivants :

- augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité de l'agriculture française grâce à l'agro-écologie ;
- promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production ;
- améliorer la capacité d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires ruraux.

L'axe principal retenu pour l'évolution qualitative de la recherche appliquée consiste à encourager la transition agro-écologique des exploitations agricoles. Le sous-indicateur mesure la part des crédits alloués à ces priorités et atteint sa cible avec une valeur de 93 %.

De nouveaux indicateurs seront proposés dans le cadre du prochain PNDAR, à partir de 2021.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>				
01 – Recherche appliquée et innovation	3 234 720	70 700 000 69 107 216	70 700 000 72 341 936	70 700 000
02 – Fonction support	300 000 92 935	36 200	300 000 129 135	300 000
Total des AE prévues en LFI	300 000	70 700 000	71 000 000	71 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+6 017 629		+6 017 629	
Total des AE ouvertes	77 017 629		77 017 629	
Total des AE consommées	3 327 655	69 143 416	72 471 071	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>				
01 – Recherche appliquée et innovation	3 355 922	70 700 000 64 314 627	70 700 000 67 670 549	70 700 000
02 – Fonction support	300 000 84 492	23 660	300 000 108 152	300 000
Total des CP prévus en LFI	300 000	70 700 000	71 000 000	71 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+45 485 752		+45 485 752	
Total des CP ouverts	116 485 752		116 485 752	
Total des CP consommés	3 440 414	64 338 287	67 778 702	

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>				
01 – Recherche appliquée et innovation	4 027 559	70 700 000 64 492 108	70 700 000	70 700 000 68 519 667
02 – Fonction support	300 000 105 995		300 000	300 000 105 995
Total des AE prévues en LFI	300 000	70 700 000	71 000 000	71 000 000
Total des AE consommées	4 133 554	64 492 108		68 625 662

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>				
01 – Recherche appliquée et innovation	3 650 169	70 700 000 65 246 429	70 700 000	70 700 000 68 896 598
02 – Fonction support	300 000 105 764	8 349	300 000	300 000 114 113
Total des CP prévus en LFI	300 000	70 700 000	71 000 000	71 000 000
Total des CP consommés	3 755 933	65 254 778		69 010 711

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	4 133 554	300 000	3 327 655	3 755 933	300 000	3 440 414
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	65 009	300 000	60 480	64 969	300 000	49 169
Subventions pour charges de service public	4 068 545		3 267 175	3 690 964		3 391 245
Titre 6 – Dépenses d'intervention	64 492 108	70 700 000	69 143 416	65 254 778	70 700 000	64 338 287
Transferts aux entreprises	-1 001 586		56 618	2 239 402		113 237
Transferts aux collectivités territoriales	-3 118		231 403	8 882		104 859
Transferts aux autres collectivités	65 496 812	70 700 000	68 855 395	63 006 494	70 700 000	64 120 191
Total hors FdC et AdP		71 000 000			71 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+6 017 629			+45 485 752	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Total*	68 625 662	77 017 629	72 471 071	69 010 711	116 485 752	67 778 702

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019		6 017 629		45 485 752				
Total		6 017 629		45 485 752				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		6 017 629		45 485 752				

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Recherche appliquée et innovation		70 700 000 72 341 936	70 700 000 72 341 936		70 700 000 67 670 549	70 700 000 67 670 549
02 – Fonction support		300 000 129 135	300 000 129 135		300 000 108 152	300 000 108 152
Total des crédits prévus en LFI *		71 000 000	71 000 000		71 000 000	71 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+6 017 629	+6 017 629		+45 485 752	+45 485 752
Total des crédits ouverts		77 017 629	77 017 629		116 485 752	116 485 752
Total des crédits consommés		72 471 071	72 471 071		67 778 702	67 778 702
Crédits ouverts - crédits consommés		+4 546 558	+4 546 558		+48 707 050	+48 707 050

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	71 000 000	71 000 000	0	71 000 000	71 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	71 000 000	71 000 000	0	71 000 000	71 000 000

La LFI 2019 prévoyait des crédits à hauteur de 71 000 000 € en AE et en CP au titre du programme 776. A ces crédits sont venus s'ajouter des reports de crédits 2018 d'un montant de 6,0 M€ en AE et 45,5 M€ en CP.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 77 017 629	CP ouverts en 2019 * (P1) 116 485 752
AE engagées en 2019 (E2) 72 471 071	CP consommés en 2019 (P2) 67 778 702
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 16 207 141
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 4 546 558	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 51 571 561

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 44 915 729				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 44 915 729	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 16 207 141	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 28 708 589
AE engagées en 2019 (E2) 72 471 071	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 51 571 561	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 20 899 510
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 49 608 098
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 12 818 438
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 36 789 661

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer correspondent aux soldes, aux seconds versements de programmes et aux projets engagés en 2019 et antérieurement. Sur les 49,8 M€ de restes à payer, 8,9 M€ concernent le solde des programmes annuels et ATT engagés en 2019. Ces soldes seront versés en 2020. Le reste correspond aux soldes et seconds versements de projets de recherche appliquée en cours (pour la majorité) ou terminés mais dont les soldes sont en cours d'instruction (les projets de recherche se déroulent sur 3,5 ans et peuvent faire l'objet d'avenant de prolongation ; les porteurs ont un an pour remonter les documents permettant de solder le projet, ces documents pouvant ensuite faire l'objet de demandes de compléments par l'administration).

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Recherche appliquée et innovation**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		70 700 000	70 700 000		72 341 936	72 341 936
Crédits de paiement		70 700 000	70 700 000		67 670 549	67 670 549

La consommation en AE des crédits de l'action 1 (72 341 936 €) tient compte du retrait d'1 572 222 € d'engagements juridiques d'années antérieures suite aux réfections effectuées sur soldes des programmes et projets. En application des règles GBCP, ces retraits d'engagement juridiques ont été bloqués.

La consommation effective d'AE pour l'action 1 est donc de 73 914 158 € € pour l'exercice 2019.

Les crédits ouverts en LFI dédiés à l'action 1 (70,7 M€) ont été complétés par les reports de crédits 2018 sur 2019 à hauteur de 6 017 629 € en AE et 45 485 752 € en CP.

Ainsi les ressources disponibles en 2019 pour l'action 1 ont été de 76 717 629 en AE et 116 185 752 € en CP. Les crédits ont donc été exécutés à hauteur de 96,3% de la programmation établie en début d'année 2019. La différence entre la programmation et l'exécution sur l'action 1 en AE (2,8 M€) correspond à des dépenses n'ayant pas pu être engagées avant la fin de l'année budgétaire.

La sous consommation apparente des CP s'explique par le caractère pluriannuel des projets de recherche, les crédits étant engagés l'année où les projets sont déclarés lauréats, les crédits de paiement se répartissant ensuite sur la durée du projet jusqu'au paiement du solde.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		3 234 720		3 355 922
Subventions pour charges de service public		3 234 720		3 355 922
Titre 6 : Dépenses d'intervention	70 700 000	69 107 216	70 700 000	64 314 627
Transferts aux entreprises		56 618		113 237
Transferts aux collectivités territoriales		231 403		104 859
Transferts aux autres collectivités	70 700 000	68 819 195	70 700 000	64 096 531
Total	70 700 000	72 341 936	70 700 000	67 670 549

Les crédits de l'action 1 peuvent être imputés en titre 3 (3 234 720 €) lorsqu'il s'agit de subventions pour charges de service public aux opérateurs que sont l'ACTA et l'INRA. Elles sont autrement imputées en titre 6 (69 107 216 €).

Les autorisations d'engagements et crédits de paiements se répartissent comme suit :

1) programmes pluriannuels de recherche et de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles qualifiés, actions thématiques transversales et actions d'accompagnement, mis en œuvre dans le cadre du contrat d'objectifs 2014-2020 signé entre le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) et

l'Association de coordination technique agricole (ACTA) : 46,16 M€ € en AE et 47,03 M€ en CP pour l'exercice 2019. La consommation réelle en AE est de 47,26 M€ puisque des réfections d'un montant de 1,10 M€ ont été effectuées au moment des soldes de programmes et projets ayant fait l'objet d'engagements antérieurs à 2019 :

- **programmes pluriannuels et annuels de développement agricole rural (en engagements réels): 39,52 M€ en AE et 39,25 M€ en CP**

Ce mode de financement concerne les projets de recherche à moyen et long terme développés par les instituts techniques agricoles, coordonnés par l'ACTA, dont la qualification accordée par le ministère est revue tous les cinq ans. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation approuve chaque année les opérations prévues par les instituts techniques agricoles et l'ACTA dans le cadre de leurs programmes pluriannuels. Il fixe le montant maximum de subventions accordées pour leur financement.

- **actions d'accompagnement venant en appui des actions des instituts techniques agricoles : 2,55 M€ en AE (engagements réels) et 2,27 M€ en CP**
- **actions thématiques transversales (ATT) : 5,19 M€ € en AE (engagements réels) et 5,64 M€ en CP**

Il s'agit d'une mesure prévue dans le programme national de développement agricole et rural (PNDAR) 2014-2020 et le contrat d'objectifs de l'ACTA 2014-2020, dont l'objet est de mieux coordonner les travaux conduits sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun.

Un premier groupe de 5 ATT a été mis en place depuis 2015 au sein du réseau des instituts techniques agricoles :

- « Biodiversité et bio-contrôle » en partenariat avec l'Institut technique du végétal (ARVALIS), l'institut technique de l'horticulture (ASTREDHOR), l'institut français des productions cidricoles (IFPC), l'institut français de la vigne et du vin (IFV) et l'institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) ;
- « Économie circulaire » en partenariat avec ASTREDHOR, l'institut français du porc (IFIP), IFV, l'institut de l'élevage (IDELE), l'institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (ITAVI) et l'institut technique de la betterave (ITB) ;
- « SYPRE - mise au point et évaluation de systèmes de production performants et respectueux de l'environnement » en partenariat avec l'institut technique des oléoprotéagineux et du chanvre (Terre Inovia), ARVALIS et ITB ;
- « Élevage demain » en partenariat avec IFIP, IDELE, ITAVI ;
- « Agriculture biologique - lever les verrous techniques » - en partenariat avec ARVALIS, ASTREDHOR, Terre Inovia, l'institut technique des plants de pommes de terre (FN3PT), IFIP, IFPC, IFV, IDELE, ITAB, ITAVI et l'institut technique des plantes aromatiques, médicinales et à parfum (ITEIPMAI).

Ces ATT sont conduites en mode projet. Le rôle de chef de file est assuré par l'ACTA. Le financement de ce groupe d'ATT (2,2 M€ en AE) est réalisé par redéploiement du financement des programmes annuels des instituts techniques concernés.

Une sixième ATT a été mise en place en 2016 pour mieux coordonner les réseaux d'élevage et l'acquisition de référence. Le rôle de chef de file est assuré par l'IDELE. L'IFIP et l'ITAVI en sont les partenaires. Les chambres d'agriculture sont associées au pilotage et directement impliquées dans la plupart des actions. Le financement de cette ATT est réalisé par redéploiement du financement des programmes annuels des instituts techniques concernés et par le redéploiement d'une partie du programme « expérimentations » de FranceAgriMer (FAM).

Une septième ATT « lutte contre le dépérissement du vignoble » a été mise en place en 2017. Elle correspond à la partie « Recherche et développement » du plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble coordonné par le Conseil national des interprofessions des vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV) et l'État. Elle a pour objectif de renforcer l'unicité du pilotage des actions financées par le CAS DAR et portant sur cette thématique. Elle a été financée en 2019 à hauteur d'1,5 M€ par le CAS DAR par redéploiement de crédits alloués au programme annuel de l'IFV (0,60 M€) et au programme « expérimentations » de FAM sur la filière viticole (0,9 M€).

2) appels à projets (AAP) : 26,19 M€ en AE et 20,64 M€ en CP pour l'exercice 2019. La consommation réelle en AE est de 26,66 M€ puisque des retraits d'engagement d'un montant de 0,47 M€ ont été effectuées au moment des soldes de projets :

L'objectif retenu pour la conduite des appels à projets est de travailler à l'amélioration régulière de la qualité des projets présentés et des travaux conduits ensuite pour leur mise en œuvre. L'un des facteurs importants pour l'amélioration de la qualité scientifique et technique de la recherche et pour le renforcement de sa capacité d'innovation au service d'une filière est la mise en commun de moyens et des savoirs, notamment en favorisant le travail au sein d'unités mixtes technologiques (UMT) ou de réseaux mixtes technologiques (RMT). Les établissements d'enseignement technique agricole peuvent participer à ces projets dans le cadre de leur mission « Développement, expérimentation et innovation ».

En 2019, les appels à projets suivants ont été financés :

- **« innovation et partenariat »** : il vise à mobiliser les acteurs du développement agricole et rural sur des projets de recherche appliquée et d'innovation, dont l'objet est la production de résultats opérationnels sous une forme facilement communicable aux agriculteurs. 15 projets ont été engagés en 2019 pour 6,8 M€ d'AE (engagements réels) : 12 projets sur les 13 projets lauréats 2019 et 3 projets lauréats d'années antérieures n'ayant pas pu être engagés en 2018. Les CP (5,3 M€) correspondent aux premiers paiements des projets engagés en 2019 et aux seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.
- **« recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation »** : il constitue une évolution de l'appel à projets « recherche finalisée » en ce qui concerne, d'une part, les thématiques, du fait d'une orientation plus marquée sur les questions technologiques (capteurs, outils d'aide à la décision, mesures, etc.) et d'autre part, une ouverture au partenariat avec les instituts techniques agro-industriels afin de favoriser le décloisonnement des activités de recherche des instituts techniques agricoles et des instituts techniques agro-industriels. 16 projets ont été engagés en 2019 pour 4,3 M€ d'AE (engagements réels) : 14 projets sur les 14 projets lauréats 2019 et 2 projets lauréats d'années antérieures n'ayant pas pu être engagés en 2018. Les CP (2,5 M€) correspondent aux premiers paiements des projets engagés en 2019 et aux seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.
- **« semences et sélection végétale »** : il vise à rapprocher, dans le domaine des semences et de la sélection végétale, la recherche publique et des professionnels du secteur des semences, pour fournir aux entreprises et aux exploitations agricoles un accès rapide aux produits de la recherche en matière d'amélioration variétale. 8 projets ont été financés en 2019 à hauteur de 1 283 804 € en AE (engagements réels). Les CP (1,1 M€) correspondent aux premiers paiements des projets engagés en 2019 et aux seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.
- **le programme « expérimentations »** mis en œuvre par FranceAgriMer (FAM) : il vise à renforcer l'efficacité économique des filières tout en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable. Il comprend des actions d'expérimentations conduites principalement dans les secteurs de la production laitière, de l'élevage, de la viticulture, de l'horticulture, des fruits et légumes et des oléoprotéagineux. Il est mis en œuvre depuis 2016, entièrement sous forme d'appels à projets par filière conduits au niveau national et d'un appel à projets régionalisé. Le financement est assuré dans le cadre d'une convention financière entre le MAA et FAM. En 2019, 63 projets ont été retenus sur 176 projets déposés pour un total de 11 615 944 € (engagements réels) (25 projets nationaux pour 5,19 M€, 20 projets interrégionaux pour 4,04 M€ et 18 projets mono-régionaux pour 2,38 M€). Le versement 2019 réalisé à FAM est de 9 292 755 € en CP qui représente 80 % de l'engagement tel que prévu par la convention.
- **« réseaux mixtes technologiques » (RMT)** : l'animation des RMT agréés pour la période 2014-2019 a été financée pour l'année 2019 à hauteur de 1,26 M€ d'AE (engagements réels). Les CP (1,25 M€) correspondent aux premiers paiements de l'animation 2019 et aux soldes de l'animation des années antérieures.
- **« lutte contre le dépérissement du vignoble »** : cet appel à propositions, mis en œuvre par FranceAgriMer dans le cadre de l'ATT correspondante et conduit sous l'expertise d'un comité scientifique qui a également expertisé l'action conduite par l'IFV, vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble. Il est financé en 2019 à hauteur de 0,90 M€ par le CAS DAR par redéploiement de crédits alloués au programme « expérimentations » de FAM sur la filière viticole. Un comité scientifique spécifique, dont le secrétariat est assuré par la DGER, a été mis en place pour expertiser les projets déposés dans le cadre de cet appel à propositions. 5 projets ont été financés par le CAS DAR pour 0,9 M€ en AE (engagements réels) et 0,72 M€ en CP qui représente 80 % de l'engagement tel que prévu par la convention.
- **« l'enseignement agricole au service des transitions agro-écologiques » (TAE)** : il vise à soutenir les initiatives des établissements d'enseignement agricole technique et supérieur qui contribuent de façon significative à la transition agro-écologique. L'objectif est la mise en place et la diffusion d'innovations contribuant à améliorer significativement et collectivement le développement d'une agriculture agro-écologique

et multi-performante du point de vue économique, environnemental, sanitaire et social, en lien direct avec les autres acteurs du développement agricole et rural. 11 projets ont été engagés en 2019 pour 0,55 M€ d'AE (engagements réels) . Les CP (0,2 M€) correspondent aux premiers paiements des projets engagés en 2019 et aux seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.

La différence entre la programmation et l'exécution sur l'action 1 correspond à des dépenses (2,8 M€) n'ayant pas pu être engagées avant la fin de l'année budgétaire. Il s'agit principalement :

- 0,29 M€ pour un appel à projets d'innovation et de partenariat lauréat en 2019 mais n'ayant pas pu être engagé avant la fin de l'année du fait de l'envoi tardif des documents par le porteur (action 01) ;
- 0,34 M€ pour une action d'accompagnement ACTA (accompagnement cellule RIT) (action 01) ;
- 2,17 M€ au titre du financement de l'animation des Réseaux mixtes technologiques lauréats de l'appel à projets 2019 dont les résultats ont été connus en fin d'année 2019 (action 01).

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	24 000 000	24 000 000	0	23 527 397	23 527 397
Crédits de paiement	0	24 000 000	24 000 000	0	13 466 966	13 466 966

Les appels à projets "Innovation et partenariat", "Recherche technologique", "Expérimentation" et "Lutte contre le dépérissement du vignoble", financés par le CAS DAR, s'inscrivent dans le cadre de l'action 3.2 "Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales" du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI) visant à accompagner le développement des filières de produits agricoles, agroalimentaires, de l'aquaculture et de la pêche et accélérer la transformation de ces secteurs. Dans le prolongement des États généraux de l'alimentation, cette partie du GPI contribue à faciliter l'innovation et accélérer la transformation des secteurs agricole et de l'aquaculture, en réponse aux attentes sociétales, à l'échelle des exploitations et des entreprises, des filières et des territoires.

Les autorisations d'engagement ont été conformes aux prévisions de la LFI. Les crédits de paiement correspondent à 30 % des AE pour les appels à projets « Innovation et Partenariat » et « Recherche Technologique » qui sont gérés directement par la DGER (conventionnement direct avec chaque chef de file et premier versement de 30 % des AE) et à 80 % pour les appels à projets "Expérimentation" et "Lutte contre le dépérissement du vignoble" dont la gestion est déléguée à FAM. En ce qui concerne les crédits de paiement, l'écart correspond aux versements à venir.

Action 02

Fonction support

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		300 000	300 000		129 135	129 135
Crédits de paiement		300 000	300 000		108 152	108 152

L'écart constaté en AE par rapport à la consommation réelle des crédits de 6 625 € correspond au montant des retraits d'engagements juridiques d'années antérieures suite aux réfections effectuées sur solde de conventions relatives à la valorisation d'appels à projets. En application des règles GBCP, ces retraits d'engagement juridiques ont été bloqués. La consommation effective en AE est de 135 760 € pour l'exercice 2019.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000	92 935	300 000	84 492
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	60 480	300 000	49 169
Subventions pour charges de service public		32 455		35 323
Titre 6 : Dépenses d'intervention		36 200		23 660
Transferts aux autres collectivités		36 200		23 660
Total	300 000	129 135	300 000	108 152

La gestion de la fonction support du programme 776 est réalisée par la DGER. Ces dépenses support couvrent en 2019 :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural des instituts et des appels à projets pour 32 239 € en AE et 31 477 € en CP : organisation de réunions techniques, frais de déplacements des personnels DGER, frais de participation d'experts, membres de commissions et de jury d'appels à projets ;
- les frais d'organisation de séminaires techniques dans le champ du développement agricole et rural à hauteur de 58 280 € en AE et 47 583 € en CP ;
- l'appui technique à la gestion des appels à projets et à la préparation du prochain PNDAR au niveau de 24 440 € en AE et 12 900 € en CP ;
- la communication CAS DAR et PNDAR : 20 801 € en AE et 16 192 € en CP.

La sous-exécution de 164 200 € en AE et 191 848 € en CP s'explique principalement par l'absence de coût d'adaptation du logiciel DARWIN et l'absence de prestations d'évaluation externe en 2019.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	12 000 000	12 000 000	11 590 707	11 716 903
Transferts	12 000 000	12 000 000	11 590 707	11 716 903
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	0	0	-73 192	0
Transferts	0	0	-73 192	0
INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)	550 000	550 000	564 378	697 900
Subventions pour charges de service public	0	0	32 800	209 850
Transferts	550 000	550 000	531 578	488 050
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	6 000 000	6 000 000	6 353 665	6 052 307
Subventions pour charges de service public	0	0	3 235 416	3 179 449
Transferts	6 000 000	6 000 000	3 118 250	2 872 858
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	0	0	63 944	22 990
Subventions pour charges de service public	0	0	-1 041	1 946
Transferts	0	0	64 985	21 044
Total	18 550 000	18 550 000	18 499 503	18 490 099
Total des subventions pour charges de service public	0	0	3 267 175	3 391 245
Total des transferts	18 550 000	18 550 000	15 232 328	15 098 854

Les réalisations sont conformes à la LFI. Seule la répartition entre Subventions pour charge de service public et Transfert a dû faire l'objet d'un rééquilibrage par rapport à la LFI pour l'ACTA et l'ACTIA.